

CR CAPN DU 31/01/2013

BIBLIOTHECAIRES

Ordre du jour de la CAPN

- Approbation du PV de la CAPN du 16/02/2012
- Examen des propositions de réductions d'ancienneté
- Recours contre un compte-rendu d'entretien professionnel
- Questions diverses

Etaient présents :

Représentants de l'Administration :

Présidente : Mme Frédérique GERBAL

Mme Valérie GAYE (titulaire)

Mme Dominique BELASCAIN (suppléante)

Mr Pierre CARBONE (suppléant)

Mr Jean-François CHANAL (expert)

Mr Yves MORET (expert)

Mme Noelle BARILLAT-DERLON (expert)

Représentants du personnel :

- Anne DUCOMET (titulaire) - SNASUB
- Catherine LANCHA (titulaire) - SNASUB
- Anne de MAUPEOU (suppléante) - SNASUB

Secrétariat :

- Christine FRANCOIS
- Marie-Claude GROSBOIS
- Colette MAUREL

En introduction :

- Mme GERBAL, se présente et brosse succinctement son parcours professionnel.
- Lecture de 2 motions par les représentants du personnel

a) Soutien à la journée de grève du 31 janvier 2013

b) Non à la casse des corps des bibliothèques

1) **Approbation du procès-verbal de la CAPN du 16 février 2012**

2) **Examen des propositions d'attribution de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2012**

Conditions des modalités d'attribution :

- **583 agents susceptibles d'être évalués**
- 560 agents évalués (96,05%)
- 23 agents non évalués (3,95%)

Nombre de mois à utiliser (90% des agents évalués) = **504 mois**

30% des agents évalués doivent être proposés pour une réduction **d'au moins 2 mois = 168 agents**

Sur le tableau des 583 agents :

- 117 NON (20%) (les chefs d'établissements inscrivent NON pour 117 agents qu'ils écartent donc de la possibilité d'obtenir une réduction d'ancienneté)
- 466 « OUI » (80%) (les chefs d'établissements inscrivent OUI pour 466 agents qu'ils proposent donc pour une réduction d'ancienneté)

Au final : 504 mois répartis entre 352 agents.

Il nous est précisé que les entretiens professionnels et leurs CR peuvent être effectués jusqu'au dernier moment. Ainsi, un agent en congé (maladie ou maternité) au moment de la campagne d'entretiens du printemps peut parfaitement être évalué à son retour et ce jusqu'à la veille de la CAPN, ou quasi..

Pour la première fois, les commissaires paritaires ont obtenu que des NON soient transformés en OUI pour quelques agents aussi bien à la BnF que dans l'enseignement supérieur et que des réductions d'ancienneté proposées par la BnF soient modifiées pour une meilleure répartition entre les agents.

A noter : dans certains cas, des agents ne se voient pas attribuer de réductions d'ancienneté depuis des années alors que leurs CR d'entretiens professionnels ne le justifie absolument pas. Il est important dans les établissements d'obtenir la transparence sur les demandes d'attributions qui remontent au ministère. Les CPE peuvent demander qu'une information leur soit faite sur ce point.

3) Examen de demandes de révision de compte-rendu d'entretien professionnel

Lors de l'examen d'un recours, l'Administration rappelle la procédure recevable. La demande de recours doit passer par la voie hiérarchique et être faite dans les 15 jours qui suivent la notification de l'entretien. Dans les établissements de l'enseignement supérieur, la CPE émet un avis sur les demandes de révision. La demande est ensuite transmise à la CAPN.

5) Informations et questions diverses

a) Affectation au 1er avril 2012 des 22 bibliothécaires stagiaires à l'ENSSIB

b) Titularisation des 24 agents nommés bibliothécaires le 1er octobre 2011

c) Affectation des 7 bibliothécaires promus dans le corps des conservateurs des bibliothèques à compter du 31 décembre 2012

d) Retraites depuis le 01/01/2012 : 32 agents

e) Question du régime indemnitaire des bibliothécaires en stage à l'ENSSIB : nous exposons les difficultés financières des agents qui ne perçoivent plus ni prime statutaires ni indemnités de formation. Pour la 2^e année consécutive les stagiaires de l'ENSSIB demandent un examen de cette situation.

La Direction des Affaires Financières a en effet été saisie de cette question l'année dernière et a fait une réponse à l'ENSSIB, dont le Ministère va demander la communication

f) Nombre de demandes de créations de postes en bibliothèques dans le cadre du plan de création d'emplois dans l'enseignement supérieur.

L'administration nous transmettra les résultats de ces remontées dès que possible.

g) Mme GERBAL nous informe que dans le cadre de la généralisation de la mise en œuvre du décret de 2010 sur l'évaluation, une extension à l'ensemble des personnels du ministère de l'Education nationale est prévue. Deux concertations vont avoir lieu avec les représentants de l'enseignement supérieur (8 février) et de l'enseignement scolaire (14 ou 19 février)